

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7394 SÉANCE DU 27 mars 2023

**Sont présents:**

<b>Remy Vincent</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René « Wellie » Picard	Chef familial
Stéphane. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS,  
DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE II DU  
DÉVELOPPEMENT DE WENDAKE**

**Attendu que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a confirmé, par voie de résolution #7018 du 16 septembre 2019, sa volonté d'engager le processus d'appel d'offres pour l'identification de l'entrepreneur en construction pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage pour 25 lots résidentiels prévus dans la phase II du développement de Wendake (« le Projet »);

**Attendu que** Services Autochtones Canada (SAC) a confirmé en 2019 la disponibilité de fonds pour le développement de lots résidentiels dans la réserve via le *Fonds d'infrastructures des Premières Nations*;

**Attendu que** le CNHW a soumis à SAC son plan directeur du secteur Wendake et a démontré sa capacité à développer rapidement 25 lots résidentiels prévus dans la phase II du développement de Wendake;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7394 SÉANCE DU 27 mars 2023

**ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE II DU  
DÉVELOPPEMENT DE WENDAKE**

**Attendu que** les plans et devis du projet ont été réalisés par SNC-Lavalin et sont prêts pour soumission;

**Attendu que** SAC a manifesté son intérêt à verser une contribution maximale de 2 219 022 \$ pour couvrir 80% des coûts d'infrastructures admissibles à la réalisation du Projet;

**Attendu qu'**en vertu de la politique d'approvisionnement en biens et services (la «Politique»), tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du CNHW;

**Attendu que** le CNHW devra aussi satisfaire aux conditions suivantes afin de pouvoir bénéficier de la subvention;

1. Les travaux de construction devront être octroyés par appel d'offres public;
2. Le CNHW devra verser une mise de fonds de 20% estimée à 554 754 \$;

**Attendu que** le Projet représente un investissement total de 2 737 764 \$, incluant un budget en contingence de 10 % et des revenus d'administration de 2 %.

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7394 SÉANCE DU 27 mars 2023

**ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE II DU  
DÉVELOPPEMENT DE WENDAKE**

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat s'engage à satisfaire les conditions établies par Services Autochtones Canada pour pouvoir bénéficier de la subvention et consent donc à :
  - Octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon la politique d'appel d'offres;
  - Investir une mise de fonds de 20 % du Projet, estimée à 547 553 \$;
  - Réaliser les travaux tels que décrits sur les plans et devis pour soumission du consultant SNC-Lavalin;
  - Confirmer que les travaux auront été complétés de façon significative avant la fin de l'année financière 2023-2024;
  - Respecter les exigences environnementales;
  - Mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, tout document et poser tout geste nécessaire à l'avancement du projet.

**Il est également résolu** d'abroger la résolution #7018.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 **Résolution adoptée à  
l'unanimité**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND